

Le Domaine du Roi et les Finances extraordinaires sous Charles VI (1388-1413) [Maurice Rey] / Les Finances royales sous Charles VI: les causes du déficit (1388-1413) [Maurice Rey]

Autor(en): **Rossiaud, Jacques**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse
d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **16 (1966)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Zeilen ausgefallen sind) dürften wohl dem nicht immer erfolgreichen Kampf des Verfassers gegen die Setzmaschine zuzuschreiben sein, von dem heute jeder Autor ein Lied zu singen weiß.

Im Anhang publiziert S. fünf kleinere Texte zur Geschichte der Chorherren (S. 285—307): 1. Die Augustinusregel aus den Hss. P (Clm 11338), W (Clm 7371) und Rv (Museum diocesanum, Vich [Spanien], ms. 149). 2. Eine Rede des Abtes J.-F. Auwach von Springiersbach an seine Konventualen aus dem Jahr 1598 aus der Hs. T (Trier, Stadtbibl. ms. 2262/2208). 3. Ein Fragment aus den Consuetudines von Coimbra nach der Hs. Rc (Clm 11501). 4. Ein Bamberger Fragment (Staatsbibl. ms. lit. 140) der Consuetudines von St. Ruf. 5. Einen Text aus St. Nikolaus in Passau über Einkleidung und Profeß der Novizen, aus Clm 16105. Ein Namenverzeichnis und ein Sachverzeichnis zur Einleitung schließen den Band ab.

Freiburg i. Ü.

Peter Rück

MAURICE REY, *Le Domaine du Roi et les Finances extraordinaires sous Charles VI (1388—1413)*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1965. In-8^o, 447 p. (Bibliothèque Générale de l'École Pratique des Hautes Etudes, VI^e section).

MAURICE REY, *Les Finances royales sous Charles VI: les causes du déficit (1388—1413)*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1965. In-8^o, 685 p. (Bibliothèque Générale de l'École Pratique des Hautes Etudes, VI^e section).

M. Rey, qui a consacré près de trente ans à l'étude du règne de Charles VI, nous avait déjà donné de remarquables travaux d'histoire financière et monétaire. Les deux ouvrages qu'il vient de nous livrer constituent ses thèses pour le doctorat ès Lettres, soutenues en Sorbonne en juin 1965 devant un jury composé des professeurs R. Boutruche, R. Fawtier, M. Mollat, R. Schneider, et placé sous la présidence du Prof. E. Perroy.

Ces deux livres, indissociables (ils comportent une seule bibliographie, un unique avant-propos, de constantes références réciproques), ont pour champ les vingt-cinq années qui préludent à la guerre civile, à l'invasion et au chaos. C'est justement le paradoxe d'une monarchie acculée à la faillite financière, alors même qu'elle disposait de ressources apparemment imposantes, que M. Rey a voulu éclaircir. L'entreprise était difficile. On sait la catastrophe qui a frappé les archives de la Chambre des Comptes et, en particulier, la disparition totale des comptes des recettes générales des Aides. C'est dire la patience dont a dû faire preuve M. Rey pour rassembler une documentation dispersée, souvent décevante, et d'interprétation toujours délicate.

Il fallait dès l'abord tenter d'apprécier la nature et l'importance des revenus de la monarchie. Tel est l'objet du premier volume qui s'ouvre sur une analyse des ressources domaniales, dites « ordinaires » puisque, selon l'adage partout répandu, le roi devait « vivre du sien ». La minutieuse analyse du Domaine, restitué dans ses cadres géographiques et administratifs, a été

menée — c'est l'un des soucis permanents de l'auteur — en relation avec la conjoncture économique et sociale. Il fallait faire la part de la désarmante diversité des droits et revenus du roi, de l'inégale richesse, de l'importance plus ou moins grande des dépenses locales. Certes, le domaine laissait échapper d'immenses territoires, des circonscriptions entières ne versaient rien au Trésor; de plus, les calamités, la crise économique abaissèrent parfois dans d'inquiétantes proportions les sommes dirigées vers la Trésorerie. Les conclusions auxquelles aboutit l'auteur sont cependant formelles: le domaine, dès avant les années 1389—1390 a repris une importance qu'il n'avait point durant le règne de Charles V; il assure fréquemment plus de 60% des recettes du Trésor. Non seulement indispensables au fonctionnement des institutions locales, ses revenus ne furent point aussi réduits qu'on l'avait jusqu'à présent estimé. Il avait été en effet l'objet de continuel efforts de revalorisation (déployés en tout premier lieu par les Marmousets) qui, bien que sans cesse remis en question, ne restèrent pas sans résultats.

Mais l'impôt rapportait au roi des sommes quatre à cinq fois plus élevées; l'auteur nous en rappelle l'origine, le rétablissement prudent mais ferme au lendemain de la dure répression des insurrections urbaines. Au demeurant, cette reconstitution des Aides eut quelque chose d'une improvisation; M. Rey en décèle les failles, les unes inhérentes aux structures économiques, sociales ou mentales du temps, les autres circonstanciées, liées à des difficultés économiques et politiques. Les Aides sont perçues par de grosses compagnies fermières, puissances qui découragent la concurrence, et contre lesquelles les Elus ne peuvent guère lutter. Les Recettes des Aides, centralisatrices et distributrices des revenus (il en existe 85 dans les territoires soumis à l'impôt) sont tantôt trop vastes ou trop mesquines.

La Gabelle n'est pas mieux assise: la répartition de la centaine de greniers à sel obéit certes à des soucis de surveillance des voies commerciales mais aussi, et de plus en plus, au désir des princes de contrôler cet impôt. Voici donc une fiscalité qui ne frappe qu'un tiers du territoire, pèse inégalement sur les populations, un système jeune et qui manque de cadres qualifiés; récriminations, pressions, résistances venues de tous les horizons sociaux, rongent un personnel qui, malgré l'intervention réformatrice des Marmousets, reste de peu de qualité. Enfin, la Monarchie accrédiée elle-même l'opinion qu'il s'agit d'exactions temporaires, en continuant de qualifier ces taxes d'«extraordinaires». Tels sont les maux d'un système dont le vice fondamental n'a pas été la prévarication généralisée dénoncée jadis par A. Covelle et E. Dupont-Ferrier.

Au surplus, dès la fin du XIV^e siècle, l'abandon aux princes d'une part, puis de la totalité des Aides courant sur leurs terres, un semblable privilège octroyé aux grands barons (Alençon, Beaujeu, Coucy, Luxembourg, etc.), les dégrèvements, immunités et privilèges auxquels s'ajoutèrent bientôt les effets de la crise économique, rendirent les rentrées de plus en plus difficiles et insuffisantes en regard de dépenses accrues. Le gouvernement dut donc

recourir aux emprunts et, pour garantir ceux-ci, aux tailles. Les Etats n'étant plus convoqués, rien ne s'opposait à la multiplication de ces « grandes tailles » levées brutalement, hâtivement et augmentées de « crues ». M. Rey a réussi à en évaluer le montant (plus de quatre millions de livres de 1384 à 1388, et près de quatre millions entre 1396 et 1406). Il n'a pas pour autant négligé d'autres ressources — les sept décimes ou fractions de décimes levées sur le Clergé, d'un maigre rapport, mais exceptionnellement perçus dans le royaume entier, les tailles exigées localement. Ce qui nous vaut une étude comparative de l'action des Etats du Languedoc, du Dauphiné et de l'Artois.

C'est donc une recension vraiment exhaustive des recettes de la monarchie qu'a accomplie M. Rey, et le bilan est net : vers 1390 le revenu des finances extraordinaires dépasse largement deux millions de livres (1 650 000 pour les Aides, et 350 000 pour la Gabelle) fournis pour les trois-quarts par les pays de Languedoil auxquelles s'ajoutent revenus domaniaux, tailles et décimes. Malgré le gaspillage, l'inachèvement des réformes, l'intervention des princes qui paralysa tout effort pour accroître l'efficacité du régime fiscal, jamais aucune monarchie n'avait disposé de ressources aussi considérables : « En un temps où les états les plus riches comptaient leurs livres par centaines de milliers, les rois de France maniaient des millions. »

Ainsi, la catastrophe financière n'était pas inéluctable, et c'est dans l'ordre des dépenses que M. Rey a discerné les faits qui ont conduit la monarchie à la faillite.

Le gouvernement du royaume, c'est d'abord le gouvernement des Hôtels. L'analyse du fonctionnement financier des Maisons du Roi, de la Reine et des Enfants de France occupe plus de la moitié du second volume. Ajoutons que le tableau que nous en brosse l'auteur déborde largement le cadre financier et restera classique. Non seulement la Chambre aux deniers et les services financiers annexes (garnisons des vins, écuries, vènerie et fauconnerie, argenterie) bénéficient de développements précis, méthodiques et sur lesquels il n'y aura point à revenir, mais encore, souverains maîtres, maîtres d'hôtels, écuyers ou chambellans revivent dans leurs travaux, leurs intrigues et leurs ambitions.

Bien qu'il rassemblât plusieurs centaines de serviteurs, l'Hôtel du Roi n'était pas, dans les premières années du règne, un gouffre à finances, mais les besoins grossirent avec les années ; des services annexes obtinrent peu à peu leur autonomie et augmentèrent leurs exigences dans de fantastiques proportions. L'Hôtel de la Reine, constitué dès 1385, dépendait alors de l'Hôtel du Roi. C'est à partir de 1393, lorsqu'on confia à Isabeau la garde de l'héritier unique, Charles de France, que la reine commença d'arracher au gouvernement des dons répétés. Chaque période de difficulté fut l'occasion pour « la princesse sans dot » de renforcer son influence et, partant, ses crédits. A partir de 1409, elle dépensa ou thésaurisa presque à volonté, faisant largement profiter de ses libéralités sa famélique famille. Du 30 décembre 1409 au 30 septembre 1411, le trésorier général de la reine encaissa

340 000 francs de recettes brutes. Au reste, l'insolente opulence dans laquelle se complaisait Isabeau à la veille d'Azincourt, fut autant le fruit des facilités qui lui avaient été offertes, que celui de son esprit d'indépendance. Il faudra relire les pages consacrées par M. Rey à la reine avant de se laisser entraîner à un jugement sans appel. Celui que porte l'auteur sur Louis de Guyenne, devenu dauphin en 1401, est infiniment plus sévère. Ce prince, constamment doté par son père, s'entoura d'une maison dépassant en somptuosité celle du Duc de Berry. M. Rey a pu calculer que d'octobre 1411 à décembre 1415, ce monstre de cupidité reçut plus de 460 000 lb. t. (somme équivalente aux dépenses de Louis d'Orléans en 1404/05). Ajoutons à cela les dons à Jean de Touraine, les dots des filles pour lesquelles on préleva sur les finances publiques des sommes considérables. On comprend alors qu'à la veille d'Azincourt, l'entretien des Hôtels et des Enfants de France ait absorbé 50 % des revenus de la monarchie...

Il restait donc assez peu de chose pour gouverner, pour faire face aux dépenses militaires car, M. Rey le souligne fortement, le royaume n'a jamais connu la paix.

Dans la dernière décade du XIV^e siècle, l'atmosphère n'avait pas été exempte d'inquiétudes. Il avait fallu parer à d'éventuelles attaques, faire la chasse aux routiers dont les bandes ne s'étaient jamais dissoutes, entretenir garnisons et forteresses; mais, malgré tout, le règne de Richard II avait fait naître de grandes espérances de paix. Elles furent réduites à néant par la révolution dynastique de 1399. Alors les nuages s'amoncelèrent, et seules les difficultés que rencontrait Henri IV de Lancastre sur les marches galloises et écossaises retardèrent de vastes entreprises continentales. Dès avant 1403 — date de reprise des hostilités — alors même que les querelles de partis s'intensifiaient, le royaume dut renforcer son système défensif, surtout dans les zones névralgiques de Guyenne, du Nord, et de Normandie. M. Rey nous en décrit l'organisation militaire, évalue l'effectif et le coût des garnisons qui y furent entretenues, avant d'envisager le rôle des Trésoriers des guerres chargés de l'impossible besogne de solder les gens d'armes. Même en période de calme, ils devaient recourir à de détestables procédés. Que la situation se tendit, qu'une grande chevauchée devint nécessaire, et leur comptabilité était aux abois... C'est que — nous abordons alors à la suite de l'auteur un nouvel aspect de la désagrégation du système financier — tous les efforts de régularisation se révélèrent vains. Les « coffres royaux », qui avaient permis à Charles V de mener sa guerre victorieuse, reconstitués en 1388, l'« Epargne » créée la même année pour servir de réserve en cas de gros besoins militaires eurent une identique destinée: leurs fonds servirent avant tout à payer les pensions des officiers et courtisans. Bien plus, l'approvisionnement des « coffres » assuré avec arbitraire, comme celui des Hôtels, déséquilibra la comptabilité de nombreux services, rendant encore plus difficile toute tâche de contrôle et de réforme.

Cette tâche, la Chambre des Comptes avait longtemps essayé de l'assu-

mer, réagissant contre le désordre financier, protestant, luttant contre les autres cours souveraines qu'elle jugeait fort justement moins pures qu'elle. Elle tenta même de se faire attribuer un droit de remontrance, mais essuya en 1403 un échec retentissant. Elle ne fut plus alors qu'un organe administratif parmi tant d'autres, soumis à d'identiques aléas. Son personnel s'accrut, se peupla d'hommes de partis; elle resta sans réactions devant un désordre démesuré.

La Cour du Trésor, créée par les Marmousets le 2 avril 1390 dans le but de revaloriser les finances ordinaires, eut un rôle utile tant que les querelles princières ne l'eurent point placée dans une situation intenable. Quant à la Cour des Aides, cour souveraine née des difficultés grandissantes dans la perception de l'impôt, et appelée à juger de procès dont le caractère politique était de plus en plus marqué, désireuse de sauvegarder son indépendance et son prestige récemment acquis, elle se maintint dans une neutralité passive qui lui enleva toute efficacité. C'est donc la faillite, minutieusement analysée, de tous les organes de contrôle qui permit la mise au pillage des finances royales. Elle avait été précédée d'une mainmise des princes sur la haute administration financière. M. Rey excelle, tout au long de ces deux ouvrages, à restituer le sens profond des très nombreux mouvements de personnel qui ont affecté les directions financières et comptables: collège des Trésoriers de France placé sous la coupe de Philippe le Hardi, puis des princes, enfin de Jean sans Peur; équipe des Généraux conseillers sur le fait des Aides où les financiers professionnels sont éliminés au profit d'hommes de cour dépourvus de scrupules; Trésoriers des Guerres qui, de comptables chevronnés, se transforment en partisans soumis à un prince...

Rien ne s'oppose donc à la montée des convoitises, celle des courtisans «recevant à tout propos», attirant à eux toutes les réserves du roi, mais surtout des grands barons formant comme un tiers-parti légaliste, fléau pour les finances publiques: Alençon, Albret, Coucy, Turenne, Harcourt, etc. Convoitises des grands feudataires qui, ne s'engageant point dans les querelles, voient affluer vers eux les pensions... Convoitises des princes... insatiables, cumulant pensions et dons extraordinaires en sus de la cession intégrale des Aides et Gabelles dans leur apanage. M. Rey a su en quelques pages nous donner une magistrale analyse de la guerre au couteau que se livrèrent pour la possession des finances Bourgogne et Orléans, et, sans jamais se faire l'esclave d'une volonté de démonstration, dresser un sévère réquisitoire.

Tels sont les principaux centres d'intérêt d'une œuvre qui, par sa densité, son souci du détail, se prête difficilement à un aussi bref résumé. Elle est bien plus qu'une rigoureuse histoire financière et institutionnelle; les faits économiques y abondent, et l'historien de la société ne pourra se dispenser de lire les pages que M. Rey a consacrées aux grands serviteurs de la monarchie ou à de plus humbles agents.

La lecture achevée, devant tant de richesses, ce sont plutôt des regrets

que des critiques que nous exprimerons. Regret — mais M. Rey tient ses lecteurs en trop haute estime — qu'ici ou là, au terme d'un long développement technique, quelques lignes de conclusion ne viennent point remettre dans le droit chemin. Regret que, dans le premier volume, les chapitres consacrés au personnel de la Trésorerie, des Aides, etc. n'aient point été regroupés. Les efforts faits par les princes pour peupler l'administration de leurs hommes, en auraient été plus apparents.

Dans le second volume, le poids des dépenses militaires n'est guère précisé; sans doute la documentation en est-elle responsable? Aurait-il été enfin par trop aventureux de dresser pour deux ou trois années du règne — et cela, même à l'aide d'extrapolations — un tableau des recettes et dépenses de la Monarchie? Enfin, les ponctions opérées par les princes des fleurs de lys ont été évoquées en un chapitre assez rapide; mais il est vrai que l'auteur nous annonce une prochaine étude sur les finances des princes.

Nous la souhaitons vivement, car nous avons pris grand plaisir à le lire, et l'œuvre répond fort bien à la définition donnée jadis par M. Marion, et que M. Rey a tenu à placer en exergue de sa thèse principale: «L'histoire financière est celle qui fait pénétrer le plus intimement dans le fond même de la vie d'une nation.» De fait, il nous a introduits de plain-pied dans le drame d'un royaume atteint dans la chair de son peuple, le nerf de son gouvernement et l'esprit de son roi. Qu'il en soit remercié. Ses deux ouvrages ne resteront pas seulement les livres de chevet de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des institutions françaises à la fin du Moyen Age, mais encore le point de départ obligé de toute recherche sur le règne de Charles VI.

Lyon

Jacques Rossiard

ERNST W. ZEEDEEN, *Die Entstehung der Konfessionen. Grundlagen und Formen der Konfessionsbildung im Zeitalter der Glaubenskämpfe*. München/Wien, R. Oldenburg, 1965. 213 S.

Um es vorwegzunehmen: dieses Buch ist ebenso interessant wie mangelhaft. Es beackert einerseits ein großes, bisher brachgelegenes Feld der Kirchengeschichtsschreibung, andererseits ist es zu einseitig und zu fragmentarisch, als daß es irgendwie erschöpfend wäre.

Zeeden untersucht die Frage, wie im Laufe des 16. und 17. Jahrhunderts aus den verschiedenen Versuchen, die Kirche zu reformieren, die heute als christliche Religionsgemeinschaften bekannten Konfessionen entstanden sind. Er versteht dabei unter «Konfessionsbildung» «die geistige und organisatorische Verfestigung der seit der Glaubensspaltung auseinanderstrebenden christlichen Bekenntnisse zu einem halbwegs stabilen Kirchentum nach Dogma, Verfassung und religiös-sittlicher Lebensform. Zugleich ihr Ausgreifen in die christliche Welt des frühneuzeitlichen Europa; ihre Absicherung gegen Einbrüche und Gefährdungen; und ihre Mitgestaltung durch außerkirchliche Kräfte, insonderheit durch die Staatsgewalt» (S. 9f.). Im einzelnen behandelt Zeeden vor allem die Verhältnisse im deutschen Luther-